



Direction Municipale  
des Sports

21

## Séance publique du mercredi 27 septembre 2023

Convoqué le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

### Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRCICH, Jamila OUBRAÏ, Dja TOUMI, Grégory BOULORD, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Rébecca BELLACCHI, Romain REICHERT, Sébastien LAZED, Mohamed BINAKDANE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Nadia MOUADDINE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS (Arrivé à 20h30), Christelle NEDELEC (arrivée à 20h15)

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

### Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Alexandra D'ALCANTARA (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Ibrahima NDIAYE (représenté par Carole LAFON), Christian DESCHENES (représenté par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Mariama GASSAMA), Mohammed DDANI (représenté par Sofia MANSERI), Sylvie MOREL (représentée par Sonia BLANC), Karine CHALAH (représentée par Laetitia GHIRARDI)

### Absents excusés :

Elsa FAUCILLON, Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

### Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

## Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Club de Plongée Gennevillois (CPG) pour le transport de la sortie annuelle des adhérents du club du 25 mai au 4 juin 2023.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget primitif pour l'année 2023,

Vu la demande du Club de Plongée Gennevillois (CPG) relative à la sortie annuelle des adhérents du club,

Considérant la volonté de l'Association de développer et démocratiser l'accès à la pratique de la plongée,

Considérant la volonté municipale de permettre l'accès au plus grand nombre aux activités sportives,

Considérant que l'axe développement pour tous de la pratique est une des priorités de la politique sportive locale,

Considérant que le Club de Plongée Gennevillois (CPG) participe de manière importante au développement de la pratique sportive sur la Ville,

Considérant que la Ville de Gennevilliers souhaite soutenir le Club de Plongée Gennevillois,

### DELIBERE

Article 1 : Affecte une subvention exceptionnelle au Club de Plongée Gennevillois (CPG) d'un montant de 1 700 € pour soutenir le club pour le transport de cette sortie annuelle et faire découvrir à un plus grand nombre de gennevillois la plongée sous-marine.

Article 2 : La dépense qui en résulte sera inscrite au chapitre 65 – nature 6574 – enveloppe 4832

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 06/10/23

Affiché le 06/10/23

Exécutoire le 06/10/23



Le Maire  
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le  
Le 3 octobre 2023